



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 592 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2023, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 592 relatif à la démolition d'immeuble.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé par la MRC de Matawinie ainsi qu'aux dispositions du Document complémentaire, le 21 avril 2023.

Prenez en outre avis que le Règlement 592 est entré en vigueur en date du 21 avril 2023 et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 28^e jour du mois d'avril 2023.

Isabelle Falco
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe